

Service des Eaux - Programme de travaux 1989

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les crédits inscrits au budget primitif 1989 du Service des Eaux pour la réalisation de travaux sur le réseau de distribution d'eau potable et dans les stations de traitement et de pompage sont les suivants :

- achat de tuyaux en fonte, de pièces de raccords, de matériels de robinetterie et de fontainerie nécessaires aux travaux d'entretien et d'extension du réseau : 900 000 F auxquels il convient d'ajouter un report de 20 800 F et un transfert de 150 800 F, soit 1 070 800 F HT,

- travaux sur le réseau et dans les stations : 7 260 000 F auxquels il faut ajouter un report de 107 000 F, soit 7 367 000 F HT,

- travaux sur le réseau d'eau du secteur du carrefour du Cerisier à Châteaufarine : 1 750 000 F HT, crédit provenant du budget reporté,

- travaux d'installation de gestion centralisée, crédit provenant du report 1988 : 121 000 F HT.

Le programme de travaux à réaliser au cours de l'année 1989 tient compte des travaux en cours, des coordinations possibles avec les autres concessionnaires du sous-sol ou administrations.

* Travaux dans les stations

- rénovation des ozoneurs à la station de Chenecey - 2^{ème} tranche de travaux : 1 000 000 F

- réparation de la canalisation d'égout à la station de la Malate : 150 000 F

- réfection de la clôture et du grillage à la station de Saint-Claude et à celle de la Malate : 150 000 F

- travaux divers dans l'ensemble des stations : 300 000 F.

* Travaux sur le réseau de distribution

- travaux d'accompagnement du pont Denfert Rochereau :

. conduite de liaison diamètre 350 entre la Place Bacchus et la rue des Granges par la rue du Petit Battant, le pont Denfert Rochereau, la rue Courbet : 1 900 000 F

. restructuration du réseau :

Quai de Strasbourg 201 000 F

Rue Jean Petit 93 000 F

Rue Paris 63 000 F

Rue Goudimel 150 000 F

Avenue Gaulard-Rue Cusenier - Carrefour République 230 000 F

- travaux liés aux interventions des services de l'Équipement sur les routes nationales :

Rue de Belfort (de l'avenue Foch à la rue de l'Industrie) 48 000 F

Faubourg Rivotte :

vers la Porte Taillée 62 000 F

carrefour vers Porte Rivotte 37 000 F

Rue de Vesoul :	
entre boulevard Blum et rue Bosquet	69 000 F
traversée vers chemin de la Combe aux Chiens	22 000 F
Rue de Dole : vers bretelle de la foire exposition et vers la rue des Carriers	255 000 F
Rue Charles Nodier : de la Préfecture à l'avenue de la Gare d'Eau	350 000 F
Avenue Gaulard : traversée vers pont Bregille	22 000 F
<i>- travaux propres au Service des Eaux :</i>	
* Renouvellement de conduites :	
Rue Chifflet	100 000 F
Rue des Carriers-Rue de Terre Rouge	125 000 F
Rue de la Bibliothèque	140 000 F
Rue Beauregard	132 000 F
Rue Ronchoux	280 000 F
Rue Pécelet	103 000 F
Boulevard Diderot (emprise de la ZAC)	119 000 F
Rue du Palais de Justice-Rue Sambin	86 000 F
Rue Jean-Jacques Rousseau	90 000 F
Boulevard Blum-Rue de Vesoul	58 000 F
Rue Briot	79 000 F
Rue Fresnel : entre propriété HUGUENET et rue Edison	235 000 F
Rue de Vignier	38 500 F
Rue Voirin	53 000 F
* Extension du réseau	
Chemin des Founottes	58 000 F
Chemin de la Naitoure	35 000 F
Chemin des Essarts l'Amour	110 000 F
Chemin des Cras Rougeot	99 000 F

L'ensemble de ces travaux correspond à un montant de 7 042 500 F HT.

Les crédits affectés au secteur de Châteaufarine, carrefour du Cerisier, font l'objet d'un «code particulier» et serviront à financer les travaux de modification du réseau dans l'emprise du carrefour du Cerisier et des aménagements s'y rapportant. De plus l'élargissement de la Route Nationale n° 73 et du carrefour du Mammouth nécessitera un financement complémentaire, la programmation de ces travaux n'est pas encore établie.

La Commission n° 16 réunie le 25 avril dernier a émis à l'unanimité, un avis favorable à ce programme de travaux.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux dont le financement a été prévu au budget primitif 1989 du Service,

- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir ainsi que les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget du Service.

M. GRAPPIN : Depuis plusieurs années, les habitants du chemin des Ragots réclament l'alimentation en eau ainsi qu'un réseau d'assainissement pour cette voie. Lors d'une réunion publique que vous avez tenue le 10 janvier 1989 à la Maison de Quartier de Bregille, ce problème a à nouveau été évoqué. L'Adjoint responsable du Service des Eaux à l'époque, annonçait ce jour-là une bonne nouvelle puisqu'il apprenait aux habitants du quartier que les problèmes techniques étant surmontés, l'alimentation en eau du chemin des Ragots allait être effectuée.

Une autre réunion s'est tenue à l'initiative de l'ancien Adjoint le 1^{er} février afin de présenter plus en détail ce projet. Au cours de ces deux réunions publiques, il a été annoncé que ces travaux seraient bien sûr programmés sur plusieurs années en fonction des crédits disponibles, mais que dès cette année une première tranche pourrait être réalisée, à savoir la pose d'environ 300 mètres de canalisation.

Dans le programme 1989 qui nous est proposé ce soir, il n'y a pas de travaux prévus alors j'aimerais savoir premièrement s'il s'agit d'un oubli et deuxièmement si le financement de ces travaux est prévu sur d'autres crédits.

M. GALLAT : En ce qui concerne ces problèmes, ils seront mis à l'ordre du jour de la prochaine commission et on commencera dès 1989 les travaux qui seront financés sur les disponibilités. Ces travaux devraient s'étaler sur environ trois ans.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.